

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 27 JANVIER 2011 à 18 H. 30**

**PRESENTS** : Jean-Paul ROCHOIR – Colette VEYSSIERE – Catherine CLAVEL – Raphaëlle LAFAYE – Michel BORDERIE – Michel NIO – Nathalie TRAPY – Jean-Louis LANAU – Jacques MALMOUSTIER – Béatrice GUILIANELLI – Yves REMON – Olivier DUPUY – Thierry THOMAS – Nathalie HIRIGOYEN – Jean-Paul GOUBIE – Pascale DELABROUSSE-MAYOUX – Nicolas MORAND-MONTEIL (à partir du point V) – Jean-Marie LECOMTE – Hélène VAN DE ZANDE-LUCAS – Christian GUIRAUD – Michel SEJOURNE.

**POUVOIRS** : Bernard HENNION à Colette VEYSSIERE – Nathalie HEYSEN à Catherine CLAVEL – Jean-Claude CHAULET à Michel SEJOURNE.

**EXCUSE** : Jean-Claude FONVIEILLE.

**ABSENTS** : Nathalie BONNET – Bernard PAUILLAC.



En ouverture de la séance, le Maire informe du décès ce jour de François Lasternas, Maire de Prigonrieux de 1977 à 2008 et Maire honoraire.

Premier magistrat de la ville pendant plus de 30 ans, François Lasternas a fortement marqué et transformé Prigonrieux. Il a très largement contribué au rayonnement et au dynamisme de la ville au travers de nombreuses réalisations (complexe sportif, hôtel d'entreprises, lotissements, médiathèque, ...).

Il laisse le souvenir d'un homme toujours abordable, intègre, tolérant, soucieux du bien être de chacun, fier de sa ville et de ses habitants.

Ses obsèques seront célébrées lundi 31 janvier à 14 H. 30 en l'église de Prigonrieux.

Le Conseil Municipal respecte une minute de silence en sa mémoire.



Nathalie Trapy est élue secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.



Le Maire informe des questions diverses qui seront abordées à la fin de la séance :

- Révision du Plan Local d'urbanisme.

## **FINANCES**

### **I – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA VILLE :**

Le Maire rappelle que comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, l'exercice 2011 est marqué par un nouveau calendrier budgétaire. Alors que le budget primitif était traditionnellement voté entre le 25 mars et le 15 avril (délai légal fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales), le choix de la municipalité a été d'avancer cette date en proposant une adoption du budget primitif dans le courant du mois de janvier 2011. Cela permet une meilleure lisibilité budgétaire pour une efficacité renforcée, notamment en matière d'exécution budgétaire.

Cette situation entraîne plusieurs conséquences :

- le vote du compte administratif 2010 interviendra dans le courant du deuxième trimestre 2011.
- en conséquence, la présentation du budget primitif 2011 établit des comparaisons avec le budget primitif 2010, et non avec le compte administratif.
- la ville ne dispose pas, à ce jour, d'informations officielles concernant les dotations de l'Etat et les bases d'imposition.
- ces incertitudes nécessiteront en cours d'année 2011 l'adoption de décisions modificatives permettant d'effectuer des ajustements budgétaires.

En matière financière, la ville a souhaité en 2011 :

- entreprendre des investissements structurants permettant à Prignonrieux de préparer son avenir, dans le respect d'une politique d'endettement réaliste,
- maintenir la qualité de service à la population, tout en prenant soin de maîtriser l'évolution de coûts de fonctionnement.

Colette Veyssière procède à la présentation du budget primitif 2010 de la ville.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Dépenses de fonctionnement :**

Ces dépenses s'élèvent à la somme de 2 827 325 €.

Les dépenses de gestion (hors dépenses réelles et dépenses d'ordre) sont en progression de 7,2 % par rapport au BP 2010.

#### **\* Charges à caractère général**

Le montant des dépenses à caractère général s'élève à 595 747 €, soit en progression limitée à 0,6 % par rapport au BP 2010.

Cette prévision s'explique par l'évolution limitée des coûts de fonctionnement imposés à la collectivité (fluides, carburants, fournitures, ...) et la répercussion en année pleine des frais généraux de fonctionnement de la micro-crèche.

#### **\* Charges de personnel**

Ces dépenses s'élèvent à 1 354 587,80 €, en hausse de 11,7 % par rapport au BP 2010.

Cette augmentation comprend quatre grands postes :

- l'application du principe Glissement-Vieillesse-Technicité (+ 3 %), avec une hausse mécanique de la masse salariale liée aux progressions des agents dans la grille salariale ;
- la prise en charge en année pleine de la rémunération des quatre agents de la micro-crèche (+ 6 %) ;
- la prise en charge de la rémunération des agents recenseurs (+ 1 %), compensée par une dotation de l'Etat versée au compte 7484 ;
- la prise en charge par la ville de la part lui incombant dans le cadre des procédures de validations de services (+ 1 %).

#### **\* Atténuations de produits**

Ce chapitre intègre le prélèvement effectué au titre de l'article 55 de la loi S.R.U. pour insuffisance de logements sociaux. Cette somme prévisionnelle de 25 000 €, identique à celle prélevée en 2010, correspond aux 238 logements sociaux manquants (base 2010), à laquelle est appliquée une majoration de 20 % résultant de l'arrêté de carence.

Cette somme ne fait pas l'objet d'un mandatement en cours d'année, mais est directement prélevée par l'Etat sur le produit des taxes locales (impôts locaux - C/7311).

#### **\* Autres charges de gestion courante**

Elles s'élèvent à la somme de 350 857 €, en progression de 3,5 % par rapport au BP 2010.

Elles sont composées :

- des indemnités des élus (73 K€),
  - de la participation de la commune au fonctionnement du service incendie (87,7 K€),
  - des contributions aux syndicats intercommunaux (SIVOS : 65 K€ - CIAS : 55,5 K€), en hausse prévisionnelle de 2,8 % par rapport au BP 2010,
  - des subventions aux associations locales (55 K€), en progression de 7 K€ par rapport au BP 2010 pour tenir compte des dépenses à la charge de la ville liées aux actions d'accompagnement du projet d'aménagement du centre-ville.
- Ces subventions feront l'objet d'une attribution individuelle lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

\* Charges financières

Elles s'élèvent à la somme de 36 912,90 €, en baisse de 22 % par rapport au BP 2010, et correspondent aux intérêts de la dette.

\* Charges exceptionnelles

D'un montant de 3 750 €, elles correspondent au remboursement d'une rente viagère restant due par la ville.

\* Dépenses imprévues

Ces dépenses s'élèvent à la somme de 30 000 €, pour permettre le virement de crédits en cours d'année sur des chapitres insuffisamment provisionnés.

\* Opérations d'ordre de transfert

Ce chapitre comprend la dotation au compte d'amortissement pour un montant de 374 884,38 €, la recette correspondante étant inscrite en investissement au compte 28. Cette dépense est atténuée par l'amortissement des subventions reçues par la ville pour ces biens amortis (recette de fonctionnement au compte 777).

L'amortissement constitue une économie « forcée » sur le fonctionnement de la ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement ainsi dégagé.

\* Virement à l'investissement

Il est d'un montant de 55 585,92 € ; il participe au financement des dépenses d'équipement de la ville et se retrouve en recette d'investissement au compte 021.

**Recettes de fonctionnement :**

Ces recettes s'élèvent à la somme de 2 827 325 €.

Les recettes de gestion des services (hors dépenses réelles et dépenses d'ordre) sont en diminution de 3,8 % par rapport à 2010.

\* Atténuations de charges

Ces remboursements d'un montant de 35 900 € viennent en déduction des charges de personnel supportées par la collectivité.

Elles sont en diminution prévisionnelle de 22,4 % par rapport au BP 2010 ; elles comprennent notamment la prise en charge du remboursement des rémunérations des deux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi par l'Etat et le reversement du traitement versé à un agent en accident de travail par l'assureur statutaire de la ville.

\* Produits de gestion courante

D'un montant de 239 550 €, ils progressent fortement de 37 % par rapport au BP 2010, compte tenu de la prise en compte des recettes familles de la micro-crèche et de l'aide financière versée par la CAF pour le fonctionnement de cette structure.

\* Impôts et taxes

Ils s'élèvent à la somme de 1 471 586 €, soit une stagnation par rapport à 2010 (-0,3 %).

La ligne contributions et taxes intègre prévisionnellement le produit fiscal 2010, en l'absence d'information sur le niveau 2011 des bases d'imposition. Lors d'une prochaine séance, le Conseil Municipal sera invité à intégrer sur cette ligne budgétaire :

- la hausse des valeurs locatives cadastrales servant de base aux impôts directs locaux ;
- l'augmentation physique des bases d'imposition ;
- une augmentation limitée des taux d'imposition afin de poursuivre l'effort entrepris pour élever le niveau d'autofinancement de la ville.

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes et fixée à 60 276 € n'évolue pas. Les recettes prévisionnelles issues de la taxe afférente au droit de mutation (C/7381) et de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles (C/7388) se situent au niveau des prévisions 2010.

\* Dotations - Subventions - Participations

Ce chapitre s'élève à la somme de 968 619 €, en légère progression de 0,54 % par rapport au BP 2010.

Cette situation est la conséquence du gel en valeur par l'Etat de ses dotations pour 2011 et de l'augmentation des participations versées à la ville.

\* Autres produits de gestion courante

Ils s'élèvent à la somme de 61 989 €, en très forte progression par rapport au BP 2010.

Cette augmentation est liée au niveau des Participations pour Voirie et Réseaux (C/758) versées par les particuliers. La ville a encaissé la première partie des ces participations et percevra la deuxième part à l'issue des travaux, programmés en 2011.

\* Produits financiers

Ils s'élèvent à 25 € et correspondent aux intérêts des parts sociales acquises par la commune auprès de la Caisse d'Epargne.

\* Produits exceptionnels

Ils s'élèvent à 1 060 € et correspondent aux remboursements d'éventuels sinistres par les assureurs de la ville.

\* Opérations d'ordre de transfert

Elles concernent les travaux en régie pour un montant de 20 000 €, correspondant à la réalisation par les services techniques municipaux de travaux sur les bâtiments municipaux, et la prise en compte des amortissements des subventions.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

L'investissement en 2011 est marqué par la poursuite de l'effort d'équipement engagé, les seules dépenses d'équipement s'élevant à 1 645 K€ (2 041 K€ au BP 2010).

### **Dépenses d'investissement :**

Ces dépenses s'élèvent à la somme de 1 954 825,30 € et se décomposent en plusieurs catégories :

\* Dépenses d'équipement : 1 645 182 €

\* Dépenses liées à la poursuite des projets engagés (41 %) : 803 000 €

- aménagement du centre ville : 800 000 €
- aménagement de la Mairie (solde du projet) : 3 000 €

\* Poursuite de l'effort pour une amélioration du réseau routier (20 %) : 398 500 €

- aménagement de la route du stade : 160 000 €
- réfection de voies : 100 000 €
- travaux de Participations pour Voirie et Réseaux : 79 500 €
- aménagement de la place du Groupe Loiseau : 50 000 €
- divers : 9 000 €

\* Ambition pour des aménagements de secteurs (13 %) : 245 000 €

- aménagement du secteur des Junies : 165 000 €
- cheminement doux des bords de Gouyne : 10 000 €
- aménagement de la maison Thévenon : 40 000 €
- étude d'aménagement de la RD 32 : 30 000 €

\* Dépenses d'équipement diverses (10 %) : 198 682 €

- écoles (65 K€) : changement chaudière école élémentaire du bourg, réfection revêtement cour école de Peymilou, travaux sanitaires, mobilier, ...
- aménagement urbain et environnement (44 K€) : sécurité (groupe électrogène, alarmes ateliers municipaux, défibrillateur), travaux en régie bâtiments, ...
- services généraux (47 K€) : réserve foncière, renouvellement informatique, outils de communication, ...
- enfance (22 K€) : aménagement micro-crèche, accueil de Loisirs, restaurants d'enfants...
- sport (21 K€) : amélioration éclairage terrain d'entraînement de football, sonorisation du complexe sportif, ...

\* Dépenses financières (13 %) : 257 596 €

- remboursement du capital : 184 000 €, soit une diminution de 6 K€ par rapport au BP 2010
- prêts du Syndicat Départemental d'Energies : 45 000 €
- amortissement des subventions (recette correspondante inscrite en fonctionnement) : 28 596 €

\* Dépenses imprévues (3 %) : 52 047,30 €

### **Recettes d'investissement :**

Ces recettes s'élèvent à la somme de 1 954 825,30 € et se composent ainsi :

- les fonds propres (soit 26,6 % du montant prévisionnel des recettes d'investissement) s'élèvent à la somme de 520 470,30 €, et sont constitués :

- de l'autofinancement avec le virement de la section de fonctionnement (C/023 du BP 2010) : 55 585,92 €.

Les reports des déficits ou excédents de clôture de l'exercice 2010 seront intégrés au BP 2011 après approbation du compte administratif 2010 par le Conseil Municipal.

- du Fonds de Compensation de la TVA (80 000 €), calculé par application du taux de 15,656 % aux dépenses de travaux et d'équipements réalisés en 2010 ;

- de la Taxe Locale d'Équipement (10 000 €) ;

- des amortissements des dépenses d'équipement et de travaux (374 884,38 €) correspondant à la dépense inscrite en fonctionnement.

- les subventions (soit 27,3 % des recettes d'investissement) s'élèvent à la somme de 534 355 € :

- |                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| - aménagement route du stade     | 50 K€  |
| - aménagement centre-ville       | 228 K€ |
| - aménagement Mairie             | 97 K€  |
| - agrandissement salle de sports | 59 K€  |
| - achat maison Thévenon          | 40 K€  |
| - réfection voirie               | 20 K€  |
| - aménagement micro-crèche       | 40 K€  |

Ces montants ne prennent en compte que les subventions pour lesquelles des arrêtés attributifs ont été reçus et qui sont susceptibles d'être versées au cours de l'exercice 2011.

- l'emprunt (soit 46 % des recettes d'investissement) s'élève à la somme de 900 000 €.

Cette inscription est conforme à celle prévue lors du débat d'orientations budgétaires.

Le recours à l'emprunt a été privilégié pour le financement de l'aménagement de la Mairie, de l'agrandissement de la salle de sports et de l'aménagement du centre-ville.

Pour les deux premiers investissements, un engagement d'emprunt de 400 K€ était inscrit au budget primitif 2010. Afin de différer au maximum les frais financiers inhérents à cet emprunt, celui-ci ne fera l'objet d'une souscription qu'en début 2011. Il sera accompagné, dans le courant de l'année 2011, d'un recours à l'emprunt pour l'opération d'aménagement du centre-ville d'un montant prévisionnel de 500 K€.

Dans l'hypothèse où cet engagement d'emprunt serait entièrement réalisé en 2011, l'encours de la dette au 31 décembre 2011 s'élèverait à 2 200 K€, soit 548 € par habitant. Ce niveau d'endettement serait proche de l'encours de la dette par habitant enregistré en 2005.

Jean-Paul Goubie signale en tant qu'élu de proposition (et non d'opposition), que son groupe ne peut influencer la majorité par des propositions, puisque celles-ci ne sont jamais retenues. Ce fut le cas, même si la compétence économique relève de la compétence de la CCDEL, avec la proposition d'inscription au budget d'une prévision pour des dépenses d'investissement foncier dans le cadre de l'arrivée de la rocade Ouest qui va bouleverser le paysage économique. Il regrette en tant que citoyen que les propositions de son groupe ne soient pas prises en compte.

Il précise également que s'il n'a pas voulu écrire dans le bulletin municipal, c'est parce qu'il ne s'estime pas dans un groupe d'opposition mais dans un groupe de proposition.

Christian Guiraud demande ce que signifie l'expression « augmentation limitée des taux d'imposition » prévue pour 2011.

Olivier Dupuy souhaite savoir si pour l'emprunt prévu en 2011, une décision a été prise quant au scénario retenu (souscription en une ou plusieurs fois).

Colette Veyssière indique qu'aucune décision n'a été prise concernant l'emprunt, l'analyse des offres n'ayant pas été effectuée.

En ce qui concerne la hausse des taux d'imposition, celle-ci se limitera au maximum à 2 %, compte tenu notamment de l'augmentation du coût de la vie de 1,8 % en 2010.

***Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (19 pour - 3 abstentions - 1 avis contraire), le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2011 du budget général de la ville.***

## **II – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 « HOTEL D'ENTREPRISES » :**

Colette Veyssière indique que le budget primitif 2011 s'équilibre à 30 000 € en dépenses et recettes de **fonctionnement**. Il inclut essentiellement des interventions d'entretien du bâtiment relevant du propriétaire, la rémunération du syndic, les charges financières d'emprunt et le produit des loyers.

En **investissement**, le budget s'équilibre à 256 000 €, prenant en compte le remboursement en capital de l'emprunt affecté, le virement de la section de fonctionnement et l'intégration d'une opération d'ordre permettant de modifier les écritures de cession des lots vendus en 2005 et 2006.

***Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2011 du budget annexe « Hôtel d'Entreprises ».***

## **III – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 « LOTISSEMENT DES ANCIENNES ECOLES » :**

Colette Veyssière rappelle que les opérations de viabilisation de terrains sont obligatoirement gérées en budgets annexes.

Ces opérations d'aménagement font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes.

Le budget annexe du lotissement des anciennes écoles s'équilibre en **fonctionnement** à 898 387,91 €.

Il comporte :

- des dépenses réelles : fin des travaux de VRD (10 K€), raccordement électrique (60 K€) ;
- des recettes réelles : vente des 4 lots restant (123 K€) et versement de la subvention attribuée par l'Etat au titre du Fonds d'aménagement Urbain (94 K€) ;
- des opérations d'ordre (comptabilisation des stocks) en dépense (610 K€) et en recette (680 K€).

En **investissement**, le budget s'équilibre à 680 949,16 €.

Il ne s'agit que de dépense et de recettes d'ordre correspondant à la comptabilisation de stocks identiques à celles opérées en fonctionnement.

L'équilibre du budget est apporté, en recette, par le virement de la section de fonctionnement (70 K€).

***Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2011 du budget annexe « Lotissement des anciennes écoles ».***

#### **IV – UTILISATION DU CREDIT POUR DEPENSES IMPREVUES :**

Conformément aux articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire qui doit rendre compte au Conseil Municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de la dépense, de l'emploi de ce crédit.

Ainsi, un certificat administratif a été établi le 10 décembre 2010 pour procéder au prélèvement des sommes suivantes sur le chapitre 020 « dépenses imprévues (section d'investissement) » du budget primitif 2010 :

<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Observations</b>
ONA-2188 Autres immobilisations	1 193,94	Signalisation verticale
ONA-2188 Autres immobilisations	9 726,03	Clôture école de Peymilou
ONA-2188 Autres immobilisations	181,61	Equipement micro-crèche
ONA-2188 Autres immobilisations	292,74	Equipement micro-crèche
ONA-2188 Autres immobilisations	2 805,71	Poteau incendie
020 Dépenses imprévues	-14 200,03	Virement de crédit

***Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend note de l'emploi du crédit pour dépenses imprévues et valide la décision modificative correspondante.***

#### **V – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :**

Raphaëlle Lafaye rappelle que les crédits figurant à l'article 65738 « Subventions de fonctionnement - autres organismes » (subventions aux associations) ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution.

Sans attendre la procédure d'attribution des subventions aux associations locales, il est aujourd'hui notamment nécessaire d'approuver le versement de plusieurs aides financières aux écoles de la ville, pour atténuer le décalage entre le rythme de l'année scolaire et celui de l'année civile et budgétaire :

SUBVENTIONS	MONTANT 2011
ECOLES DE LA VILLE (spectacles culturels : 5 € /élève)	1 665,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 665,00</b>

A une question de Christian Guiraud, Raphaëlle Lafaye précise que les directeurs d'écoles sont totalement autonomes dans le choix des spectacles.

Arrivée de Nicolas Morand-Monteil.

***Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (23 pour - 1 abstention), le Conseil Municipal :***

- ***approuve l'attribution de ces subventions telles que proposées ci-dessus au titre de l'exercice 2011 ;***
- ***inscrit ces sommes au compte 65748 du budget primitif 2011 ;***
- ***autorise le Maire à accomplir les formalités administratives.***

## **AFFAIRES GENERALES**

### **VI – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PLAINE DE LA FORCE :**

Michel Borderie informe que par délibération en date du 3 novembre 2010, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Plaine a modifié ses statuts : il s'agissait de prendre la dénomination de « Syndicat intercommunal de la plaine de La Force » en lieu et place de « Syndicat intercommunal d'assainissement de la plaine de La Force » et d'inclure cinq nouveaux cours d'eau.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque commune membre doit délibérer sur cette modification de statuts.

A une interrogation de Christian Guiraud, Michel Borderie précise les noms des cinq nouveaux cours d'eau : la Charente, la Gane, le Grand Balat, le Peytavit et l'Eyraud.

***Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette modification de statuts du Syndicat intercommunal de la plaine de La Force, et autorise le Maire à accomplir les formalités administratives.***

### **DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL (art. L. 2122-22 du CGCT) :**

Par délibération en date du 4 avril 2008, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour exercer, au nom de la commune, un certain nombre d'attributions. Pour l'information des conseillers municipaux, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des actes qu'il a accomplis dans le cadre de cette délégation :

- Décisions en matière de droit de préemption urbain :
  - Isabelle Mahieu - rue Eugène Leroy (réf. : AE 65p) non bâti Renonciation au D.P.U.

- Ezio Cerra - 6 impasse de Marville (réf. : ZW 210)
- Antoine Introvigne - 56 route de Pont Renon (réf. : ZW 101)

non bâti      Renonciation au D.P.U.  
bâti            Renonciation au D.P.U.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **• Révision du Plan Local d'Urbanisme :**

Le Maire indique qu'à l'issue de l'approbation du PADD, la seconde phase de révision du PLU a débuté. Elle comprendra, d'ici à la fin du mois d'avril :

- l'élaboration d'orientations d'aménagement et de programmation
- la mise en œuvre du zonage
- la rédaction du règlement.

D'ores et déjà, certains secteurs de la commune ont été définis comme devant faire l'objet d'une étude et d'une attention particulière, compte tenu de leur superficie urbanisable et de leur localisation :

- terrains de part et d'autre de la route du Stade (Bourg Ouest)
- terrain face à l'EHPAD (Bourg Nord)
- terrains route de la Résistance après la voie de chemin de fer (Lanxade, Bourg Est)
- terrains route de l'Orme
- secteur de Rivière à proximité de la future rocade

Le bureau d'études a fait des propositions d'orientations d'aménagement et de programmation pour ces secteurs, débattues en comité de pilotage. Ces propositions doivent désormais être validées.

Pour les élus qui souhaitent participer et faire part de leurs remarques, il est proposé :

- de mettre à disposition les documents d'étude, version papier et version informatique, dans le bureau des élus à l'étage de la Mairie ;
- de fixer des rendez-vous avec des élus et les services pour étudier ces documents et recueillir les observations ;
- d'organiser une réunion plénière permettant un débat.

Plusieurs élus font part de leur intérêt pour l'organisation d'une réunion plénière : Christian Guiraud, Jacques Malmoustier, Yves Rémon, Hélène Van de Zande-Lucas, Michel Séjourné, Nicolas Morand-Monteil, Nathalie Hirigoyen.

Celle-ci aurait lieu mardi 8 février à 18 H. 30.

Les élus indisponibles à cette date pourront se rendre en Mairie pour étudier, avec les services, les documents proposés et faire part de leurs observations.

Par ailleurs, le Maire rappelle que le budget primitif 2011 prévoit des inscriptions budgétaires pour l'aménagement du secteur des Junies.

La réflexion sur ce secteur a débuté avec l'aide d'un architecte urbaniste. Plusieurs scénarios ont été proposés et seront présentés lors d'une prochaine réunion. Ces esquisses, très concrètes, permettront aux élus d'établir des choix d'aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H. 35.

La parole est donnée à la salle.